

### Décision

**fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J – adjoint(e) en gestion administrative, organisé par France Éducation international.**

Le directeur général de France Éducation international,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

### **DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : La commission de sélection pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J – adjoint(e) en gestion administrative, organisé par France Éducation international est composée ainsi qu'il suit :

Didier TREBES, secrétaire général adjoint -finances- de France Éducation international à Sèvres, président de la commission

Karen LEPROUST, gestionnaire au Lycée la Folie Saint James à Neuilly-sur-Seine

Pascale ROUSSEL, directrice du pôle ressources humaines de France Éducation international à Sèvres

Article 2 : Le directeur général de France Éducation international est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sèvres, le 16 mai 2022



Pierre-François MOURIER